

# RÉSOLUTION – ROYAUME DE THAÏLANDE

THÈME : DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE : LA LÉGALISATION DU CANNABIS ET DE LA MÉTHAMPHÉTAMINE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Constatant l'inefficacité de la lutte contre les trafiquants de drogues internationaux et leur influence toujours plus importante dans la politique de divers pays, ce qui leur permet d'agir sans encombre,
- Soulignant le coût très élevé des opérations de préventions, de saisies et de jugement qui, dans la plupart des pays, dépasse plus d'un milliard de dollars par an et ne permet pas d'investir dans d'autres domaines,
- Notant que les grandes sommes d'argent engendrées par le commerce illicite ne rentrent pas dans les caisses des États,
- Observant que dans les pays où la consommation de ces drogues est interdite, le nombre de consommateurs ainsi que la quantité consommée tendent à augmenter,
- Sachant que les consommateurs de ces substances sont très nombreux mais ne sont pas une menace pour la société contrairement à ce que pense la majorité de la population,
- Remarquant que certains pays ont déjà légalisé ces substances sans conséquences néfastes,
- Ajoutant que les peines encourues sont très élevées même pour de la simple consommation ce qui crée une surpopulation dans de nombreuses prisons à travers le monde,
- Décide de légaliser la vente et la consommation de cannabis et de méthamphétamine dans tous les pays membres des Nations Unies ;
- que tous les pays passent tout d'abord par une légalisation de la consommation puis par une légalisation de la vente ;
  - que les pays vérifient la qualité et la provenance de la marchandise ;
  - que les pays mettent en place des taxes sur la vente de ces substances ;
  - que le budget excédant dans la lutte contre ces substances soit ré-alloué dans d'autres domaines publics ;
  - que les pays aident les nouveaux vendeurs légaux à ouvrir leur commerce.

*Le texte français fait foi.*